



Commune de Réau

Canton de Combs-la-Ville
Département de Seine-et-Marne

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 077-217703842-20260401-DEL_2026_019-DE

DEL n°2026/019

Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	25/03/2026	Nombre de conseillers municipaux : 19		
Date d'affichage :	25/03/2026	En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
Présents : (17) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, CORMIER Stéphane, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Pierre-Louis, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. Absents excusés : (00) Absents : (00) Représentés : (02) Mme REGANHA Maria par Mme ARZUR Elodie M. MARTIAL Laurent par M. MARTIAL Pierre-Louis				
Secrétaire de séance : Mme PADUA Virginie				

Objet : SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS DE LA COMMUNE DE REAU

Monsieur Le Maire, rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de la plaine des sports.

La consultation a donné lieu à la conclusion d'un accord cadre mono attributaire, à bons de commande, conclu pour un montant d'honoraires dont le montant maximum sera inférieur à 216 000 euros HT, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois sans pouvoir excéder une durée globale de 4 ans.

Le choix de l'attributaire effectué par le pouvoir adjudicateur, s'est porté sur la proposition du groupement composé de **LA FABRIQUE DU PAYSAGE (mandataire), BN ARCHITECTURES, CERAMO et INGESPOT.**

Les prestations seront exécutées sur émission de bons de commande suivant les modalités ci-dessous :

1 - Mission de base et OPC

La rémunération sera calculée par application des taux ci-dessous :

Etudes de paysage :

Montant des travaux en euros HT	Jusqu'à 500 000 €	De 500 001 € à 700 000 €	Supérieur à 700 000 €
Missions de base (APD à AOR)	7,9%	7,4%	6,8%
Mission OPC	Inclus dans DET	Inclus dans DET	Inclus dans DET

Etudes de bâtiment :

Montant des travaux en euros HT	Jusqu'à 400 000 €	De 400 001 € à 500 000 €	Supérieur à 500 000 €
Missions de base (ESQ à AOR)	7,4%	7,2%	7,1%
Mission OPC	1,5%	1,2%	1%

2 - Etudes spécifiques (hors missions normalisées ci-dessus)

Un montant forfaitaire par prestation, sera calculé par application du montant journalier ci-après :

Montant journalier HT : 750€

3 - Dépôt dossier de déclaration préalable aux travaux a proximité des réseaux (DT/DICT)

Montant du dossier complémentaire HT : 450 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 16 voix (Mmes BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, CORMIER Stéphane, , LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Pierre-Louis, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan).

CONTRE : 00 voix

ABSTENTION : 03 voix (Mme ARZUR Elodie, Mme REGANHA Maria représentée par Mme ARZUR Elodie, M. ESCARGUEL)

APPROUVE le choix du pouvoir adjudicateur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché désigné ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

En Mairie le 1^{er} avril 2026

Le Secrétaire de séance
Virginie PADUA



Le Maire
Alain AUZET

